



## Demande de travaux préalable

-----  
Par laure1107

bonjour

mon maitre d'ouvrage a déposer la DP en son nom sans mon autorisation, n a pas fait les travaux et me menace maintenant de ne pas transfere la DP a mon nom si je ne paye pas leur facture de frais de dossier qui n est pas justifie . a til le droit? que faire?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Le maître d'ouvrage c'est vous.  
Aviez-vous signé un devis avec ce maitre d'oeuvre ?

-----  
Par laure1107

bonjour  
a l'époque c était lui il était charge de créer notre dossier pour obtenir la DP. en revanche je n ai jamais signe de devis ou mandat avant de le payer lorsqu'il ma fait envoyer la facture pour deposer de DP et création du projet. il m avait meme demander tous les details pour remplir la DP ( mon nom mon SIRET adresse etc) je lui ai répondu de suite avec tous les details mais lors de la reception de la DP on a réalise qu elle était a son NOM 9 nom de son entreprise.

-----  
Par yapasdequoi

Vous lui demanderez le transfert de la DP lorsque vous aurez payé son travail.  
En général on demande un devis AVANT pour savoir ce qu'on devra payer...

-----  
Par laure1107

merci . j ai deja règle ce travail .. en revanche je ne veux pas faire les travaux a avec lui car il a décalé deja d un an le debut des travaux

-----  
Par yapasdequoi

Vous avez payé ou pas ? Vous dites le contraire du premier message.  
Vous pouvez refaire la demande de travaux avec les mêmes infos et votre nom dessus.  
De plus vous devez demander des DEVIS avant de demander des prestations à un professionnel.  
Vous avez le droit de demander plusieurs devis et de comparer avant de signer le devis.

-----  
Par laure1107

j ai paye .  
je ne veux pas faire les travaux avec lui car il se trouve être pas fiable et qu'il ne fait pas ce qui dit. en revanche je ne peux pas poser une nouvelle DP car entre temps des choses ont change et elle risque d être refuse ou attaque . ainsi je suis coincé il le sait et en gros me demande de le payer pour qu'il accepte de transférer la DP a mon nom... c est du chantage.. ma question est avez til le droit de déposer cette DP a son nom sans m en informer et sans me demander autorisation . encore une fois j ai rempli le formulaire qu'il était sense deposer a la mairie pour faire la DP..

mais finalement sans m'en informer il a la déposée à son nom car selon lui ça se fait et que c'est plus pratique.

-----  
Par yapasdequoi

Si vous avez payé, les plans vous appartiennent. Vous pouvez donc retourner à la mairie avec le document et déposer la même DP à votre nom.

Mais vérifiez si vous n'êtes pas déjà engagé avec cette entreprise. N'avez-vous jamais rien signé ?

Ensuite vous pourrez consulter plusieurs entreprises et comparer les devis avant de signer.

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578  
[url]

La déclaration préalable (DP) peut être faite par les personnes suivantes :

Propriétaire(s) du terrain ou leur mandataire

Acquéreur du bien

Entreprises autorisées par le ou les propriétaires à effectuer les travaux

Personnes en indivision

Syndic et copropriétaire

Bénéficiaire d'une expropriation

-----  
Par laure1107

merci bcp.

je ne peux pas faire une autre demande de DP car cela risque d'être attaqué et refusé..

ai-je le droit de me menacer de ne pas transférer la DP à mon nom ?

-----  
Par laure1107

je n'ai jamais signé aucun devis pour les travaux. On était d'accord sur un budget. J'ai reçu le premier devis deux mois avant le début prévu des travaux qui était le double du budget. J'ai indiqué le gros malentendu, ils se sont braqués. Depuis ils refusent de nous rendre notre DP.... car nous ne faisons pas les travaux avec eux peut-être alors même que ils ont décalé déjà de 3 fois les travaux..

-----  
Par yapasdequoi

je ne peux pas faire une autre demande de DP car cela risque d'être attaqué et refusé..

Mais non ! Ils vous baladent !

Allez directement demander à l'urbanisme.